



Conseil économique et social

Distr. générale
21 mars 2022
Français
Original : anglais

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Trente et unième session

Vienne, 16-20 mai 2022

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

**Utilisation et application des règles et normes
des Nations Unies en matière de prévention
du crime et de justice pénale**

Utilisation et application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport, établi en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social, décrit les progrès accomplis en 2021 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour promouvoir l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il met l'accent sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies dans les domaines de l'accès à la justice, de la prévention du crime, de la violence contre les femmes et les enfants, et de la réforme des prisons. Il contient aussi des informations sur les activités de lutte et de relèvement menées dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

* [E/CN.15/2022/1](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application de la résolution 1992/22 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci a décidé qu'il faudrait que la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale inscrive de façon permanente à son ordre du jour un point concernant les règles et normes des Nations Unies qui s'appliquent dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale, y compris leur utilisation et leur application.

2. Le présent rapport met l'accent sur l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies pour parvenir aux cinq résultats de la stratégie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour la période 2021-2025 dans le domaine thématique principal de la prévention du crime et de la justice pénale, à savoir : a) renforcement de l'accès à la justice pour tous et toutes grâce à des systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables et responsables, s'agissant des services de police, du ministère public et du système judiciaire ; b) efficacité accrue des mesures de prévention du crime à l'échelon local et fondées sur les connaissances ; c) prévention de la violence à l'égard des femmes, et accès accru à une justice tenant compte des questions de genre pour les femmes et les filles victimes de violences ou en situation de vulnérabilité ; d) renforcement des mesures visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, y compris de la part des groupes terroristes et extrémistes violents, et accès accru à la justice pour les enfants ; et e) application de réformes pénales et pénitentiaires exhaustive et tenant compte des questions de genre en vue de réduire le recours excessif à l'emprisonnement, la surpopulation carcérale et d'autres problèmes rencontrés dans les prisons, y compris la radicalisation et l'extrémisme violent. Il contient aussi des informations sur les activités de lutte et de relèvement menées dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. L'assistance technique décrite dans le présent rapport a été fournie aux États Membres à leur demande, pour promouvoir l'utilisation et l'application des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale.

II. Collecte et analyse de données

3. Six ans après l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de nombreux pays ont des difficultés à surveiller les indicateurs relatifs à la gouvernance, au crime et à l'accès à la justice pour l'objectif de développement durable n° 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous). L'ONUDD, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ont organisé conjointement une série d'ateliers de formation régionaux afin de fournir aux producteurs nationaux de données les outils méthodologiques nécessaires pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 16 et de créer une communauté de producteurs et d'utilisateurs de données pour faciliter l'échange d'informations sur l'expérience acquise et les difficultés rencontrées. La série comprenait sept webinaires, avec environ 500 participants par session provenant de 27 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, et huit webinaires avec plus de 600 participants par session provenant de pays d'Asie. L'ONUDD a aussi aidé les autorités nationales à élaborer des outils méthodologiques pour mener des enquêtes sur la victimisation au Kazakhstan et en Ouzbékistan et dans les camps de réfugiés rohingya au Bangladesh.

4. L'ONUDD a lancé une nouvelle série de notes d'information intitulée « Data Matters », qui contiennent des résumés courts et faciles à lire sur les recherches liées à la criminalité, à la justice pénale et aux drogues. Cette série vise à rendre les données de l'ONUDD accessibles aux décideurs politiques et au grand public en temps utile.

En 2021, l'Office a publié trois notes sur les tendances mondiales en matière de population carcérale, sur les tendances mondiales et régionales en ce qui concerne plusieurs indicateurs de l'objectif de développement durable n° 16, et sur le meurtre de femmes et de filles par des partenaires intimes ou des membres de la famille. Il a aussi publié une note analytique sur les populations carcérales en Asie et, avec l'Institut thaïlandais de la justice, il a publié sa première étude sur la récidive. Des études similaires ont été réalisées en Albanie et en Tchéquie.

5. Suite à une demande de la Commission de statistique à sa cinquantième session, l'ONU DC, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), a élaboré une proposition de cadre statistique pour mesurer les meurtres sexistes à l'encontre des femmes et des filles, en consultant 67 institutions nationales de 54 pays. En collaboration avec le PNUD et le HCDH, il a aussi élaboré un questionnaire normalisé au niveau international sur l'objectif de développement durable n° 16 afin d'aider les pays à collecter des données à jour et comparables pour 13 indicateurs basés sur des enquêtes dans le cadre de cet objectif.

III. Élaboration d'outils et fourniture d'orientations

6. Au fil des ans, l'ONU DC a mis au point un ensemble complet d'outils, y compris des guides, des lois types et des supports didactiques, destinés à faciliter l'application des règles et normes des Nations Unies dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale. Afin d'aider rapidement les décideurs, législateurs, praticiens de la justice pénale, fournisseurs d'assistance technique et autres parties prenantes à faire face à la pandémie de COVID-19, l'ONU DC a élaboré des documents d'orientation sur les mesures de prévention du crime et de justice pénale face aux difficultés causées par la pandémie. Une évolution importante vers des activités d'apprentissage en ligne a eu lieu pendant la pandémie, ce qui a conduit à l'élaboration et à la diffusion de nombreux cours, webinaires et sessions de formation en ligne.

7. L'ONU DC a élaboré trois modules d'apprentissage en ligne en anglais et en russe sur la prise en charge des enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes¹, fournissant aux praticiens des informations sur la manière de protéger ces enfants sans compromettre la sécurité. Il a publié un module d'apprentissage en ligne, en anglais et en français, sur l'accès des femmes à l'aide juridictionnelle dans les systèmes de justice pénale afin de renforcer les compétences et les connaissances des praticiens pour une meilleure prestation de services aux femmes bénéficiaires de l'aide juridictionnelle en tant que victimes, témoins ou délinquantes présumées.

8. Sur la base des informations recueillies auprès de plus de 100 États Membres, l'ONU DC a publié deux notes d'orientation, en anglais, espagnol et français, relatives à la pandémie de COVID-19. L'une portait sur les mécanismes de libération d'urgence pour les personnes détenues et l'autre sur l'atténuation des effets perturbateurs des mesures de prévention et de maîtrise des infections dans les prisons. L'ONU DC a aussi publié un document sur les incidences de la COVID-19 quant aux réponses apportées par le système de justice pénale à la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, qui examine les éléments les plus récents dans une perspective mondiale et contient des recommandations pratiques, notamment sur le recours à la justice en ligne en cas de violence à l'égard des femmes fondée sur le genre.

9. L'ONU DC a élaboré un modèle de loi pénitentiaire conforme à l'Ensemble de règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (les Règles Nelson Mandela) qui lui sert de référence principale pour les conseils législatifs relatifs à la

¹ Module 1 : module d'introduction sur la prise en charge des enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes violents ; module 2 : planification de stratégies globales de réadaptation et de réinsertion pour les enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents ; et module 3 : application de stratégies globales de réadaptation et de réinsertion pour les enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents.

législation pénitentiaire nationale. En collaboration avec ONU-Femmes et l'Association internationale des policières, l'Office a publié un manuel de prestation de services policiers tenant compte des questions de genre aux femmes et aux filles victimes de violence et a élaboré des documents d'orientation spécifiques par pays sur le sujet.

10. Au Viet Nam, l'ONUSUDC a publié trois manuels destinés aux policiers, aux procureurs et aux juges sur le traitement de la violence à l'égard des femmes et des filles. Au Népal, il a élaboré à l'intention des policiers, des procureurs et des juges un manuel de formation aux enquêtes pénales relatives aux cas de violence à l'égard des femmes. L'Office a publié le *Manuel de formation sur l'assistance juridique aux femmes dans les systèmes de justice pénale au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone*, en anglais et en français, afin d'accroître la capacité des prestataires de services d'aide juridictionnelle à fournir une aide tenant compte des questions de genre aux femmes et aux hommes, en mettant l'accent sur les femmes délinquantes, plaignantes, victimes et témoins.

11. L'ONUSUDC a élaboré des documents relatifs aux audiences relatives à la détention au Brésil, dont un manuel sur l'agencement des salles d'audience, les procédures d'audience relative à la détention, la disponibilité de services psychosociaux, les droits des personnes arrêtées et les conseils aux familles. Il a aussi publié trois rapports d'évaluation sur ses six années de soutien aux autorités brésiliennes dans ce domaine, notamment sur les données disponibles concernant les audiences relatives à la détention.

12. L'ONUSUDC a mis à disposition plusieurs outils existants dans d'autres langues, en traduisant le manuel sur les moyens d'assurer la qualité des services d'aide juridictionnelle dans les procédures pénales, contenant un guide pratique et répertoriant les pratiques prometteuses, la compilation d'outils sur les mesures non privatives de liberté tenant compte des questions de genre et le manuel sur la responsabilité, le contrôle et l'intégrité de la police en espagnol ; le manuel sur la prise en charge des détenus à haut risque et les orientations techniques sur la planification des prisons, contenant des considérations techniques et opérationnelles basées sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus en russe ; le *Manuel sur les programmes de justice réparatrice* (deuxième édition) en français, portugais, tchèque et coréen ; et deux manuels sur le programme de formation sur la prise en charge des enfants victimes et témoins de crimes, l'un à l'intention des procureurs et des juges et l'autre à l'intention des agents des services de détection et de répression, en bosniaque, croate et serbe. Au Mexique, la bande dessinée « Chuka, rompre le silence » de l'ONUSUDC, qui vise à sensibiliser les enfants à la violence contre les femmes, a été traduite en aymara, ch'ol, mayo, quechua, tzotzil, yucatèque maya et zapotèque.

IV. Fourniture d'une assistance technique durable²

A. Renforcement de l'accès à la justice pour tous et toutes grâce à des systèmes de justice pénale plus efficaces, équitables et responsables, s'agissant des services de police, du ministère public et du système judiciaire

13. La pandémie de COVID-19 a créé des obstacles sans précédent à l'accès à la justice. Pour contourner ces obstacles, l'ONUSUDC s'est attaché à soutenir les États Membres dans les domaines de la police fondée sur les droits humains, de l'accès à l'aide juridictionnelle et de l'accès à la justice pour les victimes de crime.

² Les cinq sous-rubriques de la présente section reflètent les résultats recensés dans le domaine thématique 5 (« Prévention du crime et justice pénale ») de la Stratégie de l'ONUSUDC pour 2021-2025.

14. Sous les auspices de la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, l'ONUDDC a organisé pour le personnel des Nations Unies un webinaire sur ses partenariats concernant la réforme de la justice pénale en vue d'un accès à la justice égal pour tous, avec des intervenants du PNUD, d'ONU-Femmes et du HCDH. L'Office a aussi contribué à la troisième session du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, sur le thème de l'égalité d'accès à la justice pour tous, élément nécessaire de la démocratie, de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme.

15. L'ONUDDC a organisé des manifestations de sensibilisation et d'échange de connaissances dans le domaine de l'accès à la justice et y a contribué, notamment dans le cadre de manifestations spéciales de haut niveau lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, de la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, des sessions extraordinaires de la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, et de la Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, sur des sujets tels que l'aide juridictionnelle, l'amélioration de l'efficacité des enquêtes et des interrogatoires d'enquête, les droits de la défense des suspects en garde à vue, la responsabilité de la police, l'instauration d'un climat de confiance entre la police et la communauté, les crimes de haine et l'aide aux victimes. L'ONUDDC a aussi contribué à un certain nombre d'initiatives mondiales, telles que le projet du Comité sur le droit et la justice de l'Académie nationale des sciences des États-Unis d'Amérique sur les éléments factuels susceptibles de contribuer aux réformes dans les secteurs de la sécurité et de la justice au niveau mondial, et la conférence du Groupe international d'aide juridictionnelle.

16. Les États Membres ont manifesté un intérêt accru pour une assistance en matière de réforme de la police, d'emploi de la force et de diversité dans les services de police. L'Office a lancé un nouveau projet au Kazakhstan pour soutenir la mise en place d'une police de proximité, renforcer les programmes de formation de la police et optimiser la gestion des ressources humaines de la police. Dans le cadre de ce projet, 90 policiers au total (dont 36 femmes) ont été formés en ce qui concerne l'établissement et le maintien de la confiance avec la communauté, l'acquisition de compétences analytiques pour une police de proximité et la mise en place de services de police diversifiés et inclusifs. L'ONUDDC a aussi aidé la République dominicaine à concevoir sa réforme de la police en réalisant une évaluation approfondie et en organisant un séminaire international.

17. En Thaïlande, l'ONUDDC a formulé des commentaires et des recommandations sur le projet de règlement ministériel sur l'emploi de la force par la police. Au Brésil, il a adapté l'indice de conformité de la police mesurant l'emploi de la force dans les États de Rio Grande do Sul et de Paraná pour y inclure des indicateurs relatifs au sexe, à l'âge et à la race, et a élaboré une base de données similaire dans l'État de Pernambuco. L'Office a aussi organisé, en coopération avec l'Omega Research Foundation, cinq ateliers à l'intention de 60 magistrats et avocats d'office du pays sur l'emploi de la force et des menottes lors des audiences. En Ouzbékistan, en collaboration avec le Centre national des droits de humains, l'ONUDDC a organisé trois ateliers sur l'emploi de la force à l'intention de plus de 1 000 policiers.

18. Dans la région de l'océan Indien, l'ONUDDC a aidé des procureurs à préparer des dossiers liés à la criminalité maritime et fourni un encadrement et une formation aux organismes chargés de faire appliquer la législation maritime. Aux Seychelles et en République-Unie de Tanzanie, l'ONUDDC a soutenu l'introduction d'un système électronique de gestion des dossiers.

19. L'Office a lancé un projet visant à évaluer la diversité et l'inclusion au sein des services de police en Amérique latine, et a sensibilisé les policiers mexicains aux droits des personnes LGBTIQ+. L'ONUDDC a fait une présentation sur les interrogatoires d'enquête pour 56 policiers et agents pénitentiaires au Kazakhstan et au Kirghizistan et a coorganisé un webinaire sur le sujet avec l'Agence européenne

pour la formation des services répressifs et le Centre norvégien des droits humains pour 120 participants. Au Pakistan, l'ONU-DC a formé 1 162 policiers et procureurs en matière d'enquêtes médico-légales, d'éthique professionnelle, de coopération entre la police et les procureurs et de changement d'attitude et de comportement en vue d'un encadrement efficace, et a assuré la formation de formateurs aux techniques d'interrogatoire. Au Kenya, il a aidé la police nationale à organiser une formation en ligne pour les policiers sur divers aspects du travail de la police, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et sexiste.

20. Dans le domaine de l'aide juridictionnelle, l'ONU-DC et ONU-Femmes, en collaboration avec le HCDH, ont achevé un projet conjoint au Libéria, au Sénégal et en Sierra Leone. Ce projet a renforcé les capacités des prestataires locaux d'aide juridictionnelle d'offrir des services aux survivantes de violences sexuelles et sexistes, a mis en œuvre des campagnes de sensibilisation et de protection des droits reconnus par la loi, et a élaboré un rapport sur l'impact de la COVID-19 sur l'accès des femmes à la justice et à l'aide juridictionnelle. L'évaluation indépendante du projet a conclu qu'il avait permis aux prestataires d'aide juridictionnelle de fournir aux femmes une aide tenant compte des questions de genre nettement plus importante et de meilleure qualité, en particulier dans les communautés isolées, notamment en s'adaptant à la demande accrue pendant la pandémie de COVID-19. L'évaluation a aussi conclu que le projet avait investi dans la mise en œuvre directe et pratique d'aspects clés du système d'aide juridictionnelle grâce à la sensibilisation, aux préparatifs entrepris et à des mesures incitatives locales et ascendantes pour l'adoption future du cadre juridique pertinent. Au Pakistan, l'ONU-DC a facilité la fourniture de services d'aide juridictionnelle par la société civile et des avocats bénévoles à 59 personnes vulnérables en détention provisoire, notamment des femmes, des mineurs, des membres de groupes minoritaires et des personnes handicapées, et a élaboré une feuille de route unifiée sur la fourniture d'une aide juridictionnelle gratuite dans la province du Sindh. Au Niger, il a facilité la fourniture de services d'aide juridictionnelle dans deux prisons, réduisant ainsi la durée de la détention provisoire des personnes détenues pour terrorisme.

21. L'ONU-DC a fourni une assistance technique liée aux procédures et aux capacités judiciaires. Au Liban, il a mis en place un système complet d'audience électronique dans certains tribunaux, prisons et lieux de détention. En Égypte, il a organisé huit ateliers pour le ministère public sur les droits des auteurs présumés et sur la réglementation concernant les victimes et les témoins, et leur protection. Il a aussi organisé deux programmes d'études, en Autriche et en Espagne, pour 42 juges de la Cour de cassation d'Égypte. Au Brésil, 16 événements en ligne ont été organisés pour mieux faire connaître les outils de l'ONU-DC sur les audiences relatives à la détention ; ils ont été suivis par 1 906 professionnels. Au Panama, l'ONU-DC a organisé six sessions de formation en ligne sur les enquêtes impliquant des preuves numériques à l'intention du Bureau du défenseur public, du Bureau de défense des victimes, de la Direction des enquêtes judiciaires et du ministère public. Il a aussi organisé deux ateliers nationaux, au Burkina Faso et au Niger, à l'intention des juges, des procureurs, des avocats, des greffiers et des agents des prisons, sur la gestion des affaires et la notification des décisions de justice aux lieux de détention.

22. L'Office a lancé des activités sur la lutte contre les crimes de haine, notamment en organisant avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs un webinaire pour 100 participants et en contribuant à la Conférence pour l'Europe du Sud-Est sur les crimes de haine mettant l'accent sur les victimes, organisée par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

23. Au Burkina Faso et au Niger, l'Office a organisé deux ateliers pour les professionnels de la justice pénale sur la fourniture d'un soutien efficace aux victimes.

B. Efficacité accrue des mesures de prévention du crime à l'échelon local et fondées sur les connaissances

24. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et des difficultés qu'elle continue de poser pour la fourniture de services publics et l'engagement de la société civile dans le ciblage des causes de la criminalité et de la violence, l'Office a aidé les États Membres à progresser dans la prévention du crime et à appliquer les règles et normes pertinentes des Nations Unies, en gardant à l'esprit la nécessité d'impliquer les communautés dans la prévention du crime, notamment par une approche de la police axée sur les problèmes et les communautés.

25. Lors du débat de haut niveau de l'Assemblée générale intitulé « Sûreté, sécurité et bonne gouvernance des villes : faire de la prévention du crime une priorité pour toutes et tous », en avril 2021, l'ONUDC a présenté des bonnes pratiques quant à la manière dont les gouvernements nationaux et les administrations municipales pouvaient identifier les risques et les vulnérabilités en matière de criminalité et veiller à ce que les politiques de sûreté et de sécurité soient adaptées aux besoins locaux, notamment en impliquant les communautés dans la conception des politiques et des programmes, ainsi que dans l'évaluation.

26. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a aidé les États Membres à appliquer les normes de prévention du crime en leur donnant des conseils sur la conception et l'exécution de stratégies et de programmes, notamment grâce à des enquêtes et à des mécanismes de consultation communautaire pour obtenir de meilleures données qualitatives sur le crime et la victimisation.

27. Au Kirghizistan, l'ONUDC a soutenu la mise en œuvre d'un nouveau programme national de prévention du crime pour la période 2022-2028, qui a été élaboré suite à l'adoption d'une nouvelle loi sur la prévention du crime. Il a aussi fourni des conseils pour l'élaboration d'une stratégie nationale de prévention de la violence fondée sur le genre en Afrique du Sud et pour la conception d'une stratégie régionale, impliquant les communautés locales, pour la prévention des crimes maritimes et autres au Nigéria, notamment en organisant des consultations avec les autorités locales et les parties prenantes non gouvernementales.

28. Conformément aux Orientations pour la coopération et l'assistance technique dans le domaine de la prévention de la délinquance urbaine, aux Principes directeurs applicables à la prévention du crime, et à l'appel lancé dans la Déclaration de Kyoto visant à faire progresser la prévention de la criminalité, la justice pénale et l'état de droit : vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour renforcer les efforts multidisciplinaires de prévention du crime, l'Office a encouragé la collaboration entre les citoyens et les institutions judiciaires en Asie, en Afrique et en Amérique centrale. Au Mexique, l'ONUDC a soutenu la mise en œuvre de stratégies de prévention du crime et de la violence impliquant les communautés locales, notamment par la formation des jeunes aux compétences parentales et psychosociales, et d'initiatives de prévention situationnelle. Le projet Communautés en paix a encouragé la collaboration entre les citoyens et les organisations communautaires et les institutions locales de sécurité et de justice dans des zones sélectionnées à partir d'une analyse des données sur les facteurs de risque, et a créé des réseaux communautaires chargés de s'occuper des problèmes de sécurité et d'élaborer des solutions coordonnées. L'initiative s'est appuyée sur des interventions artistiques dans l'espace public pour manifester la participation de la communauté et accroître la confiance dans les autorités locales.

29. Au Liban, l'Office a aidé à organiser des ateliers de prévention du crime pour les praticiens de première ligne, notamment les enseignants et les travailleurs sociaux, afin de renforcer leur capacité de développer la résilience des communautés, en mettant l'accent sur les enfants et les jeunes. En Ouganda, il a formé des décideurs, des policiers, des représentants du monde universitaire et de la société civile, des dirigeants communautaires et religieux, ainsi que des entraîneurs sportifs à la mise en œuvre d'approches centrées sur les jeunes pour prévenir l'extrémisme violent.

L'Office a aussi mené une étude sur la jeunesse et la prévention du crime et a organisé des consultations avec des jeunes pour aider à trouver des solutions à la criminalité juvénile, à la dépendance à la drogue et à l'extrémisme violent.

30. Les États Membres ont continué à manifester un intérêt particulier pour l'exploration d'outils novateurs permettant de dialoguer avec des jeunes qui risquent de s'engager dans la criminalité et de renforcer leur résilience. À cet égard, l'ONU DC a renforcé la résilience des jeunes dans le cadre de ses initiatives Line Up, Live Up et Éducation pour la justice et en intégrant la formation professionnelle dans le contexte de la prévention dans les politiques nationales pertinentes. Il a aussi mis en œuvre des activités spécifiques conformément à la résolution 76/183 de l'Assemblée générale, sur l'intégration du sport dans les stratégies de prévention du crime et de justice pénale ciblant les jeunes. Il a aussi renforcé sa coopération avec les organisations sportives, notamment le Comité international olympique et la Fédération internationale de football association (FIFA), en signant des protocoles d'accord.

31. L'ONU DC a fourni des conseils et une assistance technique à 15 États Membres sur l'intégration du sport dans les stratégies de prévention du crime et sur le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques en matière de recours au sport pour la prévention de la violence et du crime, y compris la prévention de l'extrémisme violent. Des formations et des ateliers sur mesure ont directement soutenu l'offre de formation aux compétences psychosociales fondée sur le sport dans les écoles et les communautés, touchant plus de 15 000 jeunes. L'ONU DC a créé des espaces sûrs dans des communautés marginalisées en remettant à neuf des installations sportives au Liban, au Mexique et en Ouganda. Il a aussi renforcé la participation de la société civile à la prévention du crime chez les jeunes par le sport en accordant des subventions à des organisations de la société civile au Liban et en Ouganda, et a aidé les États Membres à mener des actions de sensibilisation grâce à des campagnes audiovisuelles avec la participation de sportifs professionnels.

C. Prévention de la violence à l'égard des femmes, et accès accru à une justice tenant compte des questions de genre pour les femmes et les filles victimes de violences ou en situation de vulnérabilité

32. Dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes, l'ONU DC a soutenu 13 pays au cours de la période considérée. Parmi les principales réalisations, figurent la réforme des lois pénales concernant la violence sexuelle et la création d'une unité spécialisée au sein du Bureau du Procureur général au Népal, l'adaptation et l'adoption des outils de l'ONU DC par le Ministère de la sécurité publique, le ministère public et la Cour suprême populaire au Viet Nam, et le renforcement des mécanismes de coordination interinstitutionnels nationaux et locaux en Bolivie (État plurinational de), au Népal et au Viet Nam. Ces efforts ont complété les résultats plus spécifiques obtenus par les activités nationales et régionales de l'ONU DC, comme indiqué ci-dessous.

33. Au Brésil, l'ONU DC a intégré la prise en compte de la violence domestique, du genre et de la discrimination croisée dans l'assistance technique concernant les audiences relatives à la détention provisoire et l'autonomisation des jeunes, et a diffusé des documents pour sensibiliser les femmes en conflit avec la loi à leurs droits. Au Guatemala, l'Office a renforcé les capacités d'enquête et de poursuite des procureurs et des avocats dans les affaires de disparition de femmes et d'enfants. Il a aussi facilité le dialogue entre les femmes autochtones et l'unité de lutte contre la cybercriminalité de la Police nationale guatémaltèque afin de renforcer et d'actualiser le mécanisme de dépôt de plaintes liées à la violence contre les femmes, y compris les femmes autochtones, et les enfants, et d'améliorer l'enregistrement des affaires concernant des personnes LGBTIQ+, des personnes âgées, des personnes handicapées et des autochtones. L'ONU DC a aussi aidé le pouvoir judiciaire à mettre à jour le système d'information sur les mesures de sécurité et de protection des survivantes et à assurer la compatibilité avec le système de la police nationale, ce qui permet

d'échanger des informations en temps réel et d'améliorer la sécurité des victimes, l'application du devoir de précaution par les professionnels de la justice et l'accès à la justice pour les survivantes. Au Mexique, l'ONUSUDC a formé 6 860 policiers et 283 opérateurs de services d'appels d'urgence à la prévention et à l'identification des cas de violence fondée sur le genre, ainsi qu'au traitement et à l'orientation appropriés des survivantes.

34. En Égypte, l'ONUSUDC a formé des agents des services de détection et de répression de niveau intermédiaire afin de permettre une réponse efficace tenant compte des traumatismes, la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la victimisation secondaire, des entretiens tenant compte des questions de genre, la sécurité, la protection et le soutien des survivantes, l'assistance aux survivantes, la coordination entre les acteurs de la justice pénale, ainsi que le suivi et l'évaluation. Il a aussi lancé un audit de genre dans deux institutions fournissant des services sociaux aux femmes, l'une au Caire et l'autre à Kafr Elsheikh. En Iraq, l'ONUSUDC, en collaboration avec l'Association libanaise des victimes du terrorisme, a proposé des programmes de formation sur les méthodes d'entretien tenant compte des questions de genre et sur le soutien aux mécanismes de réparation afin d'améliorer l'attitude des agents de justice pénale face aux victimes du terrorisme, y compris les femmes ayant survécu à des violences sexuelles et sexistes. Dans l'État de Palestine, l'ONUSUDC a finalisé un programme de formation de deux ans sur l'analyse médico-légale des fluides corporels et a organisé des programmes de formation supplémentaires pour les professionnels de la santé sur des sujets de médecine légale clinique liés à la violence sexuelle et sexiste. L'Office a aussi formé des journalistes aux techniques d'enquête et à l'utilisation de moyens numériques lors de reportages sur la violence à l'égard des femmes, et a organisé des campagnes de diffusion de vidéos, de spots radio et télévisés et d'annonces sur les médias sociaux, générant plus de 1,1 million de vues.

35. En Éthiopie, l'ONUSUDC a dispensé une formation spécialisée sur les réponses de la justice pénale à la violence fondée sur le genre à l'égard des femmes et des enfants, dans le cadre plus large d'une formation des formateurs visant à renforcer les capacités de la police et des procureurs. L'Office a organisé des consultations avec des représentants du pouvoir judiciaire, du ministère public, des avocats et des commissaires aux droits de l'homme des États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe pour élaborer la loi type de la Communauté de développement de l'Afrique australe sur la violence fondée sur le genre. Au Kenya, l'Office a élaboré un guide de référence rapide sur les affaires de violence sexuelle et sexiste à l'intention des procureurs, ressource facilement accessible facilitant des poursuites cohérentes, rapides et efficaces lors de telles affaires. En Afrique du Sud, l'ONUSUDC a contribué aux évaluations des centres de soins Thuthuzela pour les survivantes à la violence fondée sur le genre dans les provinces du Cap oriental et occidental et de Limpopo.

36. L'ONUSUDC a formé le tout premier groupe de 25 policières premières intervenantes en cas de violence à l'égard des femmes fondée sur le genre dans la province du Baloutchistan, au Pakistan. Il a aussi formé d'autres policières à la prise en charge des femmes et des enfants en détresse, aux techniques de conseil paraprofessionnel et à la législation en faveur des femmes. Au Viet Nam, l'ONUSUDC a élaboré et distribué des manuels, des listes de contrôle et des carnets de collecte et de suivi des données à l'intention des premiers intervenants au niveau local en cas de violence à l'égard des femmes fondée sur le genre. Il a formé 80 agents sur les poursuites et la surveillance en cas de violence contre les femmes et les filles, ainsi que 320 professionnels de la justice pénale à la prestation de services de protection et de justice aux survivantes. Au Népal, l'ONUSUDC a réalisé une étude sur les mesures de justice pénale contre les violences sexuelles en partenariat avec le Bureau du Procureur général, identifiant les principaux facteurs institutionnels associés à l'abandon des affaires. Il a aussi mené des activités de sensibilisation à la violence fondée sur le genre grâce aux radios locales du pays, touchant plus de 11,5 millions de personnes.

37. En Bosnie-Herzégovine, l'ONUSUDC a encouragé les pratiques tenant compte des questions de genre et a coordonné les réponses de la police et de la justice à la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, grâce à une série d'ateliers en ligne et en mettant à disposition des manuels et des outils de formation en bosniaque, croate et serbe.

D. Renforcement des mesures visant à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, y compris de la part des groupes terroristes et extrémistes violents, et accès accru à la justice pour les enfants

38. Au cours de la période considérée, l'ONUSUDC a aidé 19 États Membres à protéger les enfants contre les formes graves de violence.

39. Il a organisé des événements spéciaux de sensibilisation consacrés à sa feuille de route sur le traitement des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents, ainsi qu'un événement transrégional sur la réadaptation et la réinsertion des enfants associés à des groupes terroristes à l'intention des professionnels d'Indonésie, des Maldives, des Philippines et de Sri Lanka. L'ONUSUDC a aussi organisé trois webinaires régionaux, auxquels ont participé des praticiens du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan, sur les pratiques prometteuses en matière de réadaptation et de réinsertion des enfants rapatriés, et a coorganisé cinq webinaires pour le deuxième atelier régional INSPIRE³, auquel ont participé 10 pays d'Amérique du Sud.

40. L'ONUSUDC a contribué à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux sur la violence à l'égard des femmes et des enfants et sur la protection des enfants en contact avec la justice en Éthiopie, d'une politique nationale de justice pour mineurs au Honduras, du projet de loi sur la prévention du terrorisme (amendement) au Nigéria et des processus d'évaluation des enfants en conflit avec la loi aux Maldives.

41. L'Office a lancé, en partenariat avec l'Union européenne, le projet STRIVE Juvenile, qui vise à prévenir et à contrer l'extrémisme violent touchant les enfants. La phase initiale s'est achevée par la réalisation d'analyses de la situation en Indonésie, en Iraq et au Nigéria, la mise en place de mécanismes de coordination nationaux, l'approbation de plans de travail adaptés et la validation d'un cadre et d'une méthodologie de recherche globale.

42. L'ONUSUDC a continué à aider les pays d'Asie centrale à promouvoir la réadaptation et la réinsertion des enfants rentrés d'Iraq et de République arabe syrienne. Conjointement avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, l'Office a organisé trois ateliers en ligne sur la communication adaptée aux enfants et les approches tenant compte de l'âge, du genre et des victimes, à l'intention de 113 praticiens du Kazakhstan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan. En collaboration avec le Ministère de l'éducation et des sciences et l'Académie d'application de la loi du Bureau du Procureur général du Kazakhstan, l'ONUSUDC a organisé deux événements de renforcement des capacités et un atelier de formation des formateurs sur la réadaptation et la réinsertion des enfants rapatriés pour 165 praticiens.

43. Au Brésil, l'ONUSUDC a effectué une analyse de la situation du système de justice pour mineurs, a élaboré un outil de formation et a organisé un événement de renforcement des capacités en partenariat avec le Conseil national du ministère public pour les procureurs de 27 États. Au Mexique, l'ONUSUDC a renforcé les compétences de parentalité positive dans les foyers d'accueil en fournissant des outils à

³ Lancé en 2016 parallèlement au Partenariat mondial pour l'élimination de la violence envers les enfants, INSPIRE est un ensemble de sept stratégies fondées sur des données factuelles qui s'adresse aux pays et aux localités qui s'efforcent d'éliminer la violence contre les enfants.

146 pourvoyeurs de soins et 238 enfants issus de milieux brutaux et violents, et a produit un rapport de recherche sur l'expérience des enfants en matière de violence. Au total, 334 participants ont assisté à 12 ateliers en ligne consacrés à la bande dessinée « Chuka, briser le silence » ; *Fiebre*, un court-métrage sur les stéréotypes de genre, a été vu par plus de 4 000 personnes ; et les vidéos *Les Zorbs* et *Chuka* ont été vues par environ 3,2 millions de personnes par jour.

44. L'Office a entrepris aux Maldives une analyse de la situation des enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents. L'ONU DC a aussi organisé, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, un événement de renforcement des capacités en ligne de deux jours à l'intention des praticiens, a conduit un atelier national sur les processus d'évaluation des enfants en conflit avec la loi à l'intention des travailleurs sociaux et a dispensé une formation de formateurs sur la justice pour mineurs.

45. L'ONU DC a réalisé une évaluation des besoins en matière de justice pour mineurs au Pakistan, y compris une étude pilote dans les provinces du Baloutchistan et du Sindh. Au Viet Nam, l'ONU DC a formé 126 agents de justice pénale à la prévention de l'exploitation sexuelle des enfants et aux réponses à apporter, et a organisé une réunion nationale du groupe de recherche juridique sur l'exploitation sexuelle des enfants pour les agents de justice pénale, les avocats et les agents gouvernementaux et non gouvernementaux concernés. En Indonésie, l'ONU DC a organisé pour les professionnels de divers secteurs un atelier national en ligne sur l'évaluation individuelle adaptée aux enfants associés à des groupes terroristes. Toujours en Indonésie, dans le cadre du projet STRIVE Juvenile, l'ONU DC a élaboré un programme de formation et organisé un atelier sur la justice pour enfants dans le contexte de la lutte contre le terrorisme.

46. En Égypte, l'ONU DC a soutenu l'amélioration de l'infrastructure des centres de détention pour enfants en conflit avec la loi. Il a organisé des programmes de réadaptation et une série d'activités de développement des compétences et de renforcement des capacités pour les enfants et les praticiens, notamment les psychologues et les travailleurs sociaux qui fournissent des services de réadaptation et un soutien psychosocial. À Bahreïn, l'ONU DC a fourni des services de conseil juridique et mené des activités de renforcement des capacités relatives à la promulgation de la loi sur la justice réparatrice pour les enfants et leur protection contre la maltraitance, et a organisé un webinaire régional présentant la loi et les bonnes pratiques connexes. Au Liban, l'ONU DC a mis en place un système d'audition électronique pour garantir l'accès des enfants à la justice, a adapté les services dans les centres de détention afin de maintenir l'accès aux outils éducatifs et le contact avec les familles à l'aide de téléphones fixes, et a établi des programmes de réadaptation pour soutenir les enfants accusés de délits liés au terrorisme. En Iraq, l'ONU DC a organisé cinq ateliers à l'intention de 110 praticiens travaillant avec des enfants et des jeunes privés de liberté pour association présumée avec Daech, a fourni une assistance à 60 enfants et jeunes en détention, contribuant à leur réadaptation et à la préparation de leur libération, et a organisé un atelier à l'intention des parties prenantes de la communauté afin de mettre en place une équipe locale de défense à Mossoul.

47. L'ONU DC a aidé le Ministère fédéral de la justice du Nigéria à évaluer 223 personnes placées dans des maisons de correction à Ilorin, ce qui a conduit à la libération de 216 personnes qui pourraient désormais bénéficier d'interventions de réadaptation et de réinsertion. L'Office a aussi fourni des services consultatifs concernant l'évaluation adaptée aux enfants et a organisé un atelier en ligne et un événement de deux jours sur le renforcement des capacités en matière de prise en charge des enfants privés de liberté. Au Mozambique, l'ONU DC a lancé sa « Feuille de route sur le traitement des enfants associés aux groupes terroristes et extrémistes violents » en portugais et a organisé une formation pour les juges et les procureurs sur le traitement des enfants en contact avec le système judiciaire. Au Kenya, l'ONU DC a élaboré un guide pour les procureurs sur le traitement des enfants en conflit avec la loi, ainsi que sur les besoins de protection des enfants dans le système

de justice pénale. L'Office a aussi réaménagé des salles de réunion à la prison pour femmes de Langata, à Nairobi, afin de faciliter les rencontres entre les détenues et leurs enfants.

48. En Bosnie-Herzégovine, l'ONUDD a soutenu les praticiens qui s'occupent de la violence sexuelle contre les enfants dans le cadre de trois séminaires en ligne sur la communication adaptée aux enfants et les approches appropriées pour les enfants victimes.

E. Application de réformes pénales et pénitentiaires exhaustive et tenant compte des questions de genre en vue de réduire le recours excessif à l'emprisonnement, la surpopulation carcérale et d'autres problèmes rencontrés dans les prisons, y compris la radicalisation et l'extrémisme violent

49. Au cours de la période considérée, l'ONUDD a codirigé l'élaboration de la « position commune du système des Nations Unies sur l'incarcération », qui établit fermement la réforme pénitentiaire et le traitement des délinquants comme faisant partie intégrante du Programme 2030 et reflète l'approche commune de l'ONUDD pour aider les États Membres à repenser le recours excessif à l'incarcération et sa mise en œuvre. En coopération avec le Département des opérations de paix du Secrétariat et le HCDH, l'ONUDD a présenté la position commune aux États Membres lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. En outre, dans le cadre du travail qu'il a été chargé d'effectuer pour aider les États Membres à élaborer des stratégies types propres à réduire la récidive, conformément à la résolution 76/182 de l'Assemblée générale, l'ONUDD a organisé des consultations en ligne avec des experts afin d'échanger des informations et de recueillir des pratiques prometteuses en matière de prévention de la récidive.

50. En étroite coordination avec le Groupe des Amis des Règles Nelson Mandela, l'ONUDD a plaidé pour que l'on continue à prêter attention au sort des prisonniers pendant la pandémie de COVID-19. Parmi les actions de sensibilisation de haut niveau, ont été organisés, lors du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, un événement spécial sur l'atténuation des risques liés à la pandémie de COVID-19 dans les prisons et sur la manière de mieux se relever de la pandémie de COVID-19, ainsi que la projection de films de l'ONUDD sur le thème « Repenser l'incarcération ». Le 18 juillet 2021, Journée internationale Nelson Mandela, l'ONUDD a lancé une campagne mondiale en ligne pour faire connaître les Règles Nelson Mandela (#Act4MandelaRules), qui a touché plus de 4,6 millions de personnes sur les médias sociaux.

51. L'ONUDD a fourni une assistance d'urgence visant à atténuer l'impact disproportionné de la COVID-19 dans les prisons. Au Cambodge, en Gambie, au Ghana, au Liban, en Malaisie, au Mexique, en Ouganda, aux Philippines, en Thaïlande, au Timor-Leste et au Viet Nam, l'ONUDD a fourni des équipements de protection individuelle et des produits d'hygiène, a amélioré les conditions de détention et les services de soins de santé pour les prisonniers et a assuré un renforcement ciblé des capacités du personnel pénitentiaire. En Ouganda, l'ONUDD a mobilisé un important soutien logistique pour garantir l'accès aux vaccins contre la COVID-19 à environ 60 000 prisonniers dans les 16 régions du pays.

52. Afin de s'attaquer aux causes profondes des graves problèmes que connaissent les prisons dans de nombreux États Membres, l'ONUDD s'est concentré sur la lutte contre la surpopulation carcérale et le recours excessif à l'emprisonnement, notamment en encourageant l'application de peines de substitution à l'incarcération conformément aux Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (Règles de Tokyo) et aux Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok). À Bahreïn, 120 praticiens de la justice

pénale de toute la région du Conseil de coopération du Golfe ont participé à un séminaire sur le sujet qui a conduit à l'introduction du décret-loi 24/2021 élargissant le champ d'application des mesures non privatives de liberté dans la législation nationale. À Sri Lanka, l'ONUDC a aidé le Département des services correctionnels de proximité à finaliser un plan stratégique, des directives sur les procédures correctionnelles de proximité et un système de gestion des informations sur les délinquants, ainsi qu'à former 300 employés des neuf provinces du pays.

53. Au Brésil, l'ONUDC a aidé le gouvernement à réduire son recours à la détention provisoire, notamment en examinant les audiences relatives à la détention provisoire et en accueillant le troisième forum national sur les peines alternatives à l'emprisonnement. Des initiatives similaires, visant à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies pour remédier à la surpopulation carcérale, à recourir davantage aux mesures non privatives de liberté et à renforcer la prise en compte des questions de genre, ont été menées en Afghanistan, au Cambodge, en Indonésie, aux Philippines et au Viet Nam. Au Kenya, les initiatives comprenaient des efforts de sensibilisation autour de la déjudiciarisation, de la négociation de plaidoyer et des mécanismes de justice traditionnelle conformes aux droits humains, conformément à la politique relative aux systèmes de justice alternatifs.

54. Le portefeuille de programmes de réforme pénitentiaire de l'ONUDC s'est étoffé au cours de la période considérée, notamment avec le lancement de nouveaux projets au Brésil, au Ghana, au Nigéria, aux Philippines, au Tadjikistan et en Tunisie. Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer la gestion des prisons et à améliorer les conditions de détention, l'ONUDC a continué d'aider, de manière importante, à mettre en place des programmes de formation destinés au personnel pénitentiaire, proposant des formations en présentiel et des webinaires, améliorant les programmes de formation et déployant des mentors dans les prisons, notamment. Des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire de Libye, des Maldives, de Mauritanie, du Nigéria, du Soudan et du Viet Nam ont reçu une formation sur les Règles Nelson Mandela et les Règles de Bangkok, et en Éthiopie, en Gambie, au Kazakhstan et en Ouganda, de nouveaux programmes de formation destinés à ces fonctionnaires ont été élaborés avec le soutien de l'ONUDC. En Tunisie, l'ONUDC s'est associé à une université pour élaborer un cours de maîtrise sur la thérapie comportementale cognitive axée sur les détenus et la prévention de la récidive, préparant ainsi une utilisation renforcée et durable de la thérapie dans les prisons.

55. Afin d'améliorer l'employabilité et les perspectives de réinsertion sociale des détenus à leur libération, l'ONUDC a lancé des programmes d'éducation et de formation professionnelle en Colombie, en El Salvador, au Maroc et en Tunisie, notamment par l'intermédiaire d'un projet de recyclage, d'une chaîne de fabrication de bijoux et d'un laboratoire informatique permettant aux détenus d'accéder à l'enseignement supérieur. Au Pakistan, un système automatisé d'information sur la gestion des prisons a été introduit dans 22 établissements pénitentiaires, ce qui a permis d'améliorer le traitement des dossiers des détenus et de rendre la gestion des prisons plus efficace, plus transparente et plus responsable. Une solution innovante aux contraintes d'infrastructure et aux fréquentes coupures de courant a été mise en œuvre dans le centre de détention de haute sécurité de Maiduguri au Nigéria, où l'ONUDC a appuyé l'installation de panneaux solaires et a effectué des travaux de rénovation pour améliorer l'accès des prisonniers aux sports, à l'éducation et à la formation professionnelle.

56. L'ONUDC a continué de recevoir des demandes d'aide de la part des États Membres pour traiter les problèmes que posent les détenus à haut risque et le fait que les prisons peuvent servir d'incubateurs pour l'extrémisme violent et le recrutement de terroristes. En Côte d'Ivoire, en Indonésie, en Iraq, au Kazakhstan, au Kenya, au Kirghizstan, aux Maldives, au Nigéria, en Ouganda, aux Philippines, au Sénégal, en Somalie, au Timor-Leste, au Togo et en Tunisie, l'ONUDC a renforcé la capacité des établissements pénitentiaires et des services de probation de prendre en charge efficacement les détenus extrémistes violents, notamment les combattants terroristes étrangers en détention, et de prévenir la radicalisation dans les prisons. Ce travail a

consisté à renforcer les capacités du personnel pénitentiaire et de probation en ce qui concerne la classification des détenus extrémistes violents ou des personnes en probation ; les audits de sécurité et l'amélioration de la sécurité et du renseignement dans les prisons ; des tables rondes interagences simulant le traitement pratique d'affaires criminelles, y compris les interrogatoires d'enquête conformes aux droits humains ; l'élaboration de programmes de désengagement pluridisciplinaires tenant compte des questions de genre ; et les services de soutien et de supervision en matière de réinsertion sociale. En Indonésie et au Kazakhstan, les outils d'évaluation des risques et des besoins élaborés avec l'aide de l'Office ont par la suite été adoptés comme politique officielle et procédures opérationnelles standard. Dans la prison pour femmes de Langata, au Kenya, l'ONUSD a appuyé la construction et la remise à l'administration pénitentiaire du Kenya de la première aile de prison pour femmes destinée aux délinquantes extrémistes violentes.

57. Avec 64 000 utilisateurs de 160 pays, le cours en ligne d'apprentissage, sur la base de scénarios, des Règles Nelson Mandela est resté la ressource en ligne la plus utilisée de l'Office. Il est actuellement disponible en 13 langues et a été inclus dans le programme national de formation des agents pénitentiaires de plusieurs États Membres. Au cours de la période considérée, l'ONUSD a organisé des ateliers de sensibilisation pour l'Allemagne, le Brésil, le Canada, la Malaisie, le Mozambique, le Nigéria, le Soudan et le Viet Nam, et le cours a été traduit en bengali, en kazakh, en portugais, en malais et en thaï. Avec le soutien de l'ONUSD, un centre de formation et de recherche visant à promouvoir les Règles Nelson Mandela a été officiellement inauguré à l'Académie Kostanai du Ministère de l'intérieur du Kazakhstan. Dans le cadre de ses efforts visant à promouvoir l'alignement de la législation nationale sur les Règles Nelson Mandela, les Règles de Bangkok et les Règles de Tokyo, l'ONUSD a fourni une assistance législative au Bénin, à la Gambie, au Ghana, au Kazakhstan, au Kirghizistan, à Sri Lanka, au Viet Nam et à la Zambie, ce qui a permis de réviser les lois pénitentiaires et d'autres textes législatifs pertinents, en attendant leur adoption officielle.

V. Partenariats

58. L'ONUSD a noué de nouveaux partenariats pour relever les défis posés aux systèmes de justice pénale par la pandémie de COVID-19 et d'autres problèmes émergents.

59. Dans le domaine de l'accès à la justice, l'ONUSD a signé un mémorandum d'accord avec l'Organisation internationale de droit du développement et a renforcé son partenariat avec la Banque mondiale en organisant une session sur le thème « Pauvreté et équité raciale dans le système de justice pénale : favoriser le développement par l'accès à la justice » pendant la Semaine du droit, de la justice et du développement de 2021.

60. L'ONUSD a renforcé sa coopération avec l'Académie régionale pour les Nations Unies en encadrant des étudiants qui élaborent un document de recherche sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les systèmes de justice pénale en Asie du Sud-Est. Le document donne un aperçu des effets de la pandémie sur les systèmes pénitentiaires et sur la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre en Indonésie, en Malaisie, aux Philippines et en Thaïlande.

61. Le 11 mai 2021, le Comité exécutif a créé l'Équipe spéciale interinstitutions des Nations Unies sur le maintien de l'ordre, qui sera coprésidée par l'ONUSD et le Département des opérations de paix. L'Office a aussi établi de nouveaux partenariats avec des acteurs internationaux dans le domaine de la réforme de la police tels que le Comité sur le droit et la justice de l'Académie des sciences des États-Unis d'Amérique, des organisations internationales et régionales telles que l'Initiative sur la Convention contre la torture, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs, des organisations de la société civile telles que le Centre norvégien

pour les droits de l'homme, l'Association pour la prévention de la torture et l'Omega Research Foundation, et des institutions universitaires du monde entier.

62. En tant que chef de file du pilier « justice pénale » du Réseau des Nations Unies sur la discrimination raciale et la protection des minorités, l'ONUDDC a renforcé le niveau d'action et de sensibilisation à l'échelle du système pour lutter contre la discrimination raciale dans les systèmes de justice pénale et garantir l'accès à la justice des groupes minoritaires. Il a contribué aux activités du réseau en organisant pour 13 équipes de pays des Nations Unies un cours de formation pilote de quatre semaines sur la prise en compte de la discrimination raciale dans les processus de programmation des Nations Unies, en contribuant à l'élaboration d'une liste de contrôle pour les équipes de pays des Nations Unies et en organisant une manifestation parallèle lors de la trentième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

63. L'ONUDDC a coopéré étroitement avec des partenaires nouveaux et établis pour apporter un soutien aux pays, y compris pour traiter les problèmes posés par la pandémie de COVID-19. Ces partenaires comprenaient le PNUD, ONU-Femmes, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Groupe international d'aide juridictionnelle, l'Union internationale des avocats, les Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives, et des organisations de la société civile dans le domaine de l'aide juridictionnelle. L'ONUDDC a aussi poursuivi sa coopération avec les forums européen et africain pour la justice réparatrice.

64. L'Office a travaillé avec les partenaires concernés du système des Nations Unies, en particulier le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), ainsi qu'avec des organisations régionales telles que l'OSCE dans le domaine de la prévention du crime au niveau communautaire et de la police de proximité. L'ONUDDC s'est associé à des organisations de la société civile pour la fourniture d'une assistance technique et la conception de nouveaux outils et a interagi avec le monde universitaire en participant à des événements qui ont permis à son personnel de se tenir au courant des dernières avancées de la recherche dans le domaine de la prévention du crime. L'ONUDDC a signé des mémorandums d'accord avec la FIFA et le Comité international olympique pour promouvoir le sport au service du développement positif des jeunes dans le contexte de la prévention du crime, et a coopéré avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et l'UNESCO pour promouvoir le sport au service du bien-être et du développement des jeunes.

65. Dans le domaine de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre, l'ONUDDC a établi un partenariat avec la Women Development Organization de l'Organisation de la coopération islamique et, en coopération avec ONU-Femmes et le PNUD, lui a fourni un soutien technique pour la création d'un fonds d'affectation spéciale multipartenaires lui permettant d'agir dans ses quatre domaines prioritaires, y compris l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles.

66. L'ONUDDC a conclu de nouveaux accords de partenariat avec deux établissements de recherche, le Habibie Center en Indonésie et l'Institute for Peace and Conflict Studies au Nigéria. Les deux organisations ont reçu des subventions qui leur permettront d'étendre leurs activités de recherche dans le domaine du recrutement des enfants et de leur association avec des groupes reconnus comme terroristes ou extrémistes violents.

67. Codirigeant l'élaboration d'une position commune du système des Nations Unies sur l'incarcération, l'ONUDDC a favorisé les partenariats et la coordination avec le Département des opérations de paix, le HCDH et un groupe de travail élargi des Nations Unies composé de 10 autres organes pertinents des Nations Unies. L'ONUDDC a aussi renforcé sa participation à la Cellule mondiale de coordination des questions relatives à l'état de droit, plateforme des Nations Unies conçue pour renforcer la fourniture d'une assistance en matière d'état de droit aux pays en conflit ou sortant

d'un conflit, en détachant un conseiller pour les affaires pénitentiaires auprès de son Bureau de liaison de New York.

68. Dans le cadre de l'initiative conjointe de prise en charge des détenus extrémistes violents et de prévention de la radicalisation violente en milieu carcéral, l'ONUDC a poursuivi son partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. Parmi les autres partenaires importants dans le domaine de la réforme pénitentiaire et pénale, figurent l'OMS, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Institut pour la prévention du crime et le traitement des délinquants en Asie et en Extrême-Orient, l'OSCE, notamment son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, l'Institut thaïlandais de la justice, la Communauté de développement de l'Afrique australe et de nombreuses organisations de la société civile, dont Penal Reform International.

VI. Conclusions et recommandations

69. La Commission pourra souhaiter examiner les recommandations suivantes :

a) Pour garantir l'égalité d'accès à la justice pour tous et atteindre l'objectif du Programme 2030 consistant à ne laisser personne de côté, les États Membres devraient renforcer l'intégrité, la transparence et l'équité des institutions de justice pénale, notamment en mettant en œuvre une police fondée sur les droits humains, en constituant un personnel de justice pénale diversifié et inclusif, en renforçant la confiance du public dans les acteurs et les institutions de la justice, et en intensifiant les efforts pour prévenir et interdire la discrimination au sein de toutes les institutions et pratiques de justice pénale. Les États Membres devraient aussi garantir l'égalité d'accès aux services d'aide juridictionnelle et accroître la disponibilité des programmes de justice réparatrice et des services d'assistance aux victimes de la criminalité, et l'accès à ces programmes et services ;

b) Les États Membres devraient identifier et traiter les facteurs de risque et de protection liés à la criminalité et à la violence et faire participer les parties prenantes pertinentes, y compris les jeunes et autres citoyens, à la conception et à la mise en œuvre de programmes de prévention fondés sur des données factuelles, en leur donnant les moyens voulus. Il est aussi suggéré que les États Membres partagent leurs données d'expérience avec l'ONUDC afin de promouvoir la mise en œuvre d'initiatives efficaces ;

c) Les États Membres devraient revoir les mécanismes et processus de gestion, de suivi et d'évaluation des performances utilisés par les institutions de justice pénale dans les affaires impliquant des femmes et des filles qui ont été victimes de violence ou qui se trouvent dans des situations vulnérables, afin de s'assurer que ces mécanismes et processus tiennent compte des questions de genre et se fondent sur le retour d'information de la part des survivantes. Il est aussi suggéré que les États Membres partagent leurs données d'expérience et bonnes pratiques à cet égard lors de la prochaine session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale. En outre, les États Membres devraient veiller à ce que la prévention de la violence à l'égard des femmes fondée sur le genre et la lutte contre celle-ci constituent un élément clef des stratégies nationales dans le cadre de la réaction à la pandémie de COVID-19 et du relèvement, et à ce que des ressources adéquates et durables soient consacrées à cette fin ;

d) Les États Membres devraient adopter et mettre en œuvre des stratégies et des mesures globales pour mieux protéger les enfants contre les formes graves de violence, notamment celles commises par des groupes terroristes et extrémistes violents. Il est aussi suggéré aux États Membres de renforcer le rôle des systèmes judiciaires afin de s'assurer qu'ils sont bien équipés pour prévenir les formes graves de violence à l'encontre des enfants et y répondre, en étroite coopération avec les secteurs de la protection de l'enfance, de l'éducation, de la santé et autres. Les États Membres devraient adopter des mesures visant à intégrer la réforme de la justice pour

enfants dans le cadre plus large des efforts en matière d'état de droit et de développement, et adopter et mettre en œuvre des approches multipartites tenant compte des enfants et des questions de genre, en reconnaissant que les enfants sont différents des adultes et qu'ils bénéficient donc de droits, de garanties et d'un traitement spécifiques, conformément au droit international ;

e) Pour remédier au recours excessif à l'incarcération, à la surpopulation carcérale et à la négligence systémique des administrations pénitentiaires et des autres entités chargées de la prise en charge des délinquants dans la communauté, les États Membres devraient réévaluer et diversifier leurs réactions face au comportement délictueux, afin de réduire le recours à l'emprisonnement, d'utiliser davantage le potentiel qu'offrent les mesures non privatives de liberté et de garantir des environnements carcéraux sûrs, humains et propices à la réinsertion. Il est également suggéré que les États Membres s'attachent davantage à garantir l'application pratique de toutes les règles et normes des Nations Unies dans le domaine du traitement des délinquants, en particulier les Règles Nelson Mandela, les Règles de Bangkok et les Règles de Tokyo, et qu'ils appliquent des politiques de justice pénale fondées sur des données factuelles.
